

## INTRODUCTION

---

L'histoire des anciens Pays-Bas demeure mal connue. Quelque peu négligée par les programmes d'enseignement universitaire, la destinée de cet ensemble géographique complexe ne retient souvent l'attention que pour une période particulière de son histoire (époque bourguignonne, Révolte, Siècle d'or, Révolution) ou pour le cas exemplaire de ses principales provinces (Flandre, Hollande).

Dans cet ouvrage, l'histoire des anciens Pays-Bas est présentée pour l'ensemble de ceux-ci qui correspondent aujourd'hui à ce que l'on appelle le Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), mais aussi au département du Nord de la France et à une partie de celui du Pas-de-Calais. Les anciens Pays-Bas appartiennent à l'Europe du Nord-Ouest, dans une zone géographique qui s'étend le long de la mer du Nord, depuis l'Aa jusqu'en Frise et Groningue par-delà le Rhin et le Zuiderzee pour ses extrémités septentrionales (voir les cartes 1 et 2). Cette zone appartient au domaine de la grande plaine de l'Europe du Nord, bordée à l'ouest par les collines d'Artois et s'étendant ensuite jusqu'à l'Oural. Son altitude dépasse rarement les 50 m. Son sol, sablonneux et ingrat, est rendu petit à petit fertile à force de labeur par les habitants qui l'amendent, le drainent et l'assèchent, particulièrement sur la zone littorale constituée de terres amphibies avec cordons de dunes, marais (*hollands* : terres marécageuses), avancées de mer (Zuiderzee), embouchures (Aa, Escaut) et deltas marécageux des nombreux fleuves (Rhin, Meuse) qui la sillonnent. Le tout est à la merci de la montée du niveau de la mer, comme l'atteste la transgression dunkerquienne des V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles. Les limites orientales des anciens Pays-Bas jouent avec l'Ems, la Meuse et la Moselle, quand celles du sud-est atteignent le massif schisteux des Ardennes, à plus de 200 m d'altitude, pénéplaine entaillée par la Sambre et la Meuse. Si l'on progresse de là vers l'ouest (partie occidentale du pays de Liège, sud du Limbourg, Hainaut et Brabant), on rencontre des bas plateaux et des collines au sol fertile (limons, lœss). Ces limons font la richesse du Cambrésis, de l'Artois et de la Flandre intérieure. Cet ensemble est souvent cartographié, depuis 1583 et jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la forme emblématique du *Leo Belgicus*, appellation latine qui fait référence à la Gaule belge romaine qui recouvrait cet espace et à l'animal héraldique repris par la plupart des blasons de ces provinces (voir le *Leo Belgicus* gravé par Claes Janszoon Visscher

en 1609, sur la couverture de cet ouvrage). Ce « lion belge » englobe, tout au sud, la Picardie qui relève de la Belgique romaine et qui est, un temps, dans la main du duc de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle. Les cartographes hollandais conservent au XVII<sup>e</sup> siècle ce mode de représentation de l'espace pour les Provinces-Unies réduites aux sept provinces septentrionales.

Cet ensemble géographique des anciens Pays-Bas est désigné sous des noms divers par les contemporains. L'administration bourguignonne médiévale les qualifie de « Pays de par-deçà », par opposition aux autres territoires relevant du duc, en Bourgogne et en Franche-Comté. Cette appellation subsiste encore au XVI<sup>e</sup> siècle dans l'administration des Habsbourg. Les habitants de ces provinces utilisent plutôt le terme de *Nederlanden* (Pays-Bas) pour les néerlandophones, de Pays-Bas ou plus rarement de Germanie inférieure ou Basse Allemagne pour les francophones. L'ensemble est en effet fort hétérogène sur le plan linguistique, aussi bien dans les zones de parlers germaniques, aux frontières mouvantes depuis le V<sup>e</sup> siècle (frison, limbourgeois, hollandais, flamand, etc.) que de parlers romans, apparentés au français (wallon, picard), eux-mêmes subdivisés par les linguistes en de nombreuses langues et dialectes. Cela n'empêche guère l'existence d'une importante littérature depuis l'époque médiévale. Pour conclure sur ce point, les populations de parlers romans sont minoritaires dans les anciens Pays-Bas. Comme on l'a vu pour la cartographie de l'ensemble, l'appellation *Belgium* est employée par les latinistes. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les provinces révoltées du Nord prennent le nom de Provinces-Unies. Les historiens ont l'habitude de désigner celles du sud par les appellations de Pays-Bas espagnols, Pays-Bas français ou Pays-Bas autrichiens, selon les aléas des conquêtes et changements dynastiques. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'éclatent des révolutions patriotes, l'appellation de *Nederlanden* semble davantage qualifier les provinces septentrionales tandis que celle de Belgique est évoquée pour les anciens Pays-Bas autrichiens, bien avant la Révolution de 1830 qui crée la Belgique actuelle. Enfin, les étrangers à ces provinces tendent abusivement à les appeler – selon le principe que la partie désigne le tout – Flandre ou Hollande, provinces jouant un rôle moteur dans l'histoire politique et économique des Pays-Bas méridionaux et septentrionaux.

Nous avons choisi d'aborder l'histoire des anciens Pays-Bas sur un long terme, du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, empiétant ainsi, en amont et en aval, sur les limites temporelles académiques traditionnelles qui enserrant la période moderne entre le Moyen Âge et l'époque contemporaine. En effet, on ne peut, à notre sens, s'intéresser à l'histoire de cet ensemble à l'époque moderne « stricte » (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) en faisant abstraction de la période antérieure, dite bourguignonne, durant laquelle la souveraineté de la dynastie

française des Valois (dont sont héritiers les Habsbourg du XVI<sup>e</sup> siècle, s'y établit petit à petit). De même, on ne peut mesurer l'impact des Révolutions du XVIII<sup>e</sup> siècle sans aller jusqu'en 1815 qui voit se créer le Royaume uni des Pays-Bas. Notre objectif est de montrer combien cet espace géographique qui est alors – et l'est encore – une des régions les plus densément peuplées et urbanisées d'Europe, se mêle intimement à l'histoire de celle-ci. En d'autres termes, on pourrait dire que l'histoire de l'Europe moderne peut se lire au prisme de celle des anciens Pays-Bas. Ces territoires, somme toute bien petits à l'échelle du continent, sont pendant quatre siècles mêlés de très près aux enjeux et conflits concernant les plus grandes puissances du temps. France, Espagne, Empire germanique, Autriche et Angleterre voient alors leur histoire rencontrer celle de ce qu'on appelle encore au début du XVII<sup>e</sup> siècle, dans le grand atlas baroque du hollandais Jan Blaeu, les Dix-Sept provinces, alors que leur désunion est amorcée depuis plusieurs décennies. La France y gagne quelques territoires au XVII<sup>e</sup> siècle. L'Espagne et l'Autriche y perdent tout ou partie de leur souveraineté entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin, l'Angleterre supprime les Provinces-Unies sur les mers, mais gagne un roi hollandais à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, les anciens Pays-Bas vivent intimement la division religieuse qui s'empare de l'Europe occidentale au XVI<sup>e</sup> siècle. Ils sont touchés de très bonne heure par la réforme protestante, dont la répression les poussera, parmi d'autres raisons, à la Révolte contre l'autorité espagnole. La Réforme catholique trouve, dans le même temps, une terre d'élection dans les provinces méridionales à reconquérir. Enfin, il faut attirer l'attention sur l'originalité de certains aspects de l'histoire des anciens Pays-Bas dans cette Europe moderne : leur résistance à la centralisation que développent les grands États modernes, le succès d'une révolte contre le souverain le plus puissant d'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle, la création d'un nouvel État, qui plus est une république dans une Europe encore profondément monarchique, la réussite économique fulgurante des provinces du Nord au XVII<sup>e</sup> siècle, l'agitation révolutionnaire qui s'empare de l'ensemble au XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que le développement de pratiques politiques et d'une culture originales.

L'histoire des anciens Pays-Bas, telle que nous l'abordons ici, rompt avec la tradition classique des manuels universitaires qui abordent un espace géopolitique formé ou en voie de formation, sur lequel se greffe au cours du temps un État-nation. Elle ne peut être envisagée sous cette forme entre le début du XV<sup>e</sup> siècle et 1815, puisque l'ensemble disparate des provinces des anciens Pays-Bas connaît, durant cette période, unions dynastiques et divisions, des phases d'histoire commune comme des périodes d'opposition. Leur association, sous l'autorité d'un même prince, commence au XV<sup>e</sup> siècle avec les ducs de Bourgogne de la dynastie des Valois de France. Elle se poursuit avec leurs successeurs de la dynastie d'origine autrichienne des Habsbourg

et culmine sous l'empereur Charles Quint. La révolte des provinces contre le fils de celui-ci, le roi d'Espagne Philippe II, aboutit néanmoins à l'éclatement des Dix-Sept provinces. Celles du Nord proclament leur indépendance à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, tandis que celles du Sud restent dans le giron espagnol. Alors, malgré les tentatives de reconquête espagnole vers le nord et parallèlement à l'expansion française dans les Pays-Bas méridionaux, les provinces restent irrémédiablement séparées jusqu'à ce que la défaite napoléonienne les réunisse (hormis les Pays-Bas français), à partir de 1815, dans un éphémère royaume des Pays-Bas, conduit lui-même à l'éclatement dans la révolution de 1830. L'histoire des Pays-Bas entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est en quelque sorte l'histoire d'éclatements perpétuels.

La progression choisie pour cet ouvrage de synthèse privilégie les grandes étapes de l'histoire événementielle, mais elle ne néglige pas pour autant l'histoire économique et culturelle des anciens Pays-Bas. Les différents chapitres sont accompagnés de cartes et de documents iconographiques et textuels, transcrits ou traduits en français modernisé, afin de les rendre abordables par le lecteur. Une bibliographie générale, privilégiant les ouvrages récents en langue française et anglaise ainsi que quelques incontournables en langue néerlandaise, attend le lecteur impatient, nous l'espérons, d'en savoir davantage sur les anciens Pays-Bas et leur passionnante histoire.

Catherine Denys est l'auteur des chapitres IV, VI, VII, VIII, IX et de la conclusion. Isabelle Paresys a écrit les chapitres I, II, III et V, ainsi que l'introduction du présent ouvrage.

# Chapitre 1

## Du duché au cercle de Bourgogne : une construction politique inachevée (1404-1555)

---

Pendant plus d'un siècle, les ducs de Bourgogne et leurs héritiers Habsbourg mènent aux Pays-Bas, qu'ils associent à leurs possessions antérieures, duché de Bourgogne et Franche-Comté (Comté de Bourgogne, 1405), une politique d'expansion territoriale et de centralisation. Celle-ci rencontre la résistance des particularismes locaux. Avec Charles Quint, dans la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle, les Pays-Bas sont partie intégrante d'un « empire où le soleil ne se couche jamais », entre les territoires duquel ce prince est le seul lien. Amené à devoir s'éloigner de l'héritage bourguignon, l'Empereur ne les néglige guère. Toute son action consiste à donner une cohésion à l'ensemble des Pays-Bas, poursuivant par là-même la politique entreprise par ses ancêtres.

### I. Des Pays-Bas bourguignons aux Pays-Bas habsbourgeois (1404-1506)

Les princes français de la dynastie des Valois prennent pied aux Pays-Bas à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle avec Philippe le Hardi (1384-1404), dernier fils du roi de France (1384, date de début de l'implantation de la dynastie aux Pays-Bas). Son père, Jean le Bon, l'a possessionné auparavant en Bourgogne dont il est le duc depuis 1363. De ce premier « Bourguignon » à s'implanter aux Pays-Bas descend une lignée qui étend au XV<sup>e</sup> siècle sa souveraineté sur ce territoire : Jean sans Peur (1404-1419), Philippe le Bon (1419-1467), Charles le Téméraire dit aussi le Hardi (1467-1477) et Marie de Bourgogne (1477-1482). Le fils de celle-ci, Philippe le Beau, est le premier Habsbourg à hériter des Pays-Bas (1482-1506).

#### 1. L'expansion bourguignonne aux Pays-Bas

L'expansionnisme territorial est un des traits marquants de l'action bourguignonne aux Pays-Bas. Les ducs placent la région sous un régime d'union

personnelle, fruit d'un pragmatisme entreprenant plus que d'une politique planifiée. Ils mettent en effet à profit une conjoncture favorable : l'extinction de diverses familles régnantes locales et l'affaiblissement des puissances suzeraines de cet espace géographique que sont, d'une part, le royaume de France pour la partie méridionale de l'ensemble bourguignon (Flandre et Artois, Bourgogne bien sûr) et, d'autre part, le Saint-Empire romain germanique pour les autres provinces, domaine vers lequel se feront d'ailleurs la plupart des gains territoriaux bourguignons (voir la carte n° 1). L'extinction d'une dynastie locale, à laquelle les Valois peuvent d'ailleurs souvent être apparentés par le biais de liens dynastiques noués dès 1400, permet le plus souvent au duc de s'emparer d'une province par mariage avec l'héritière de celle-ci. Le procédé est inauguré par Philippe le Hardi qui épouse en 1369 Marguerite de Male, héritière des comtés de Flandre et d'Artois et des châtellenies de Lille, Douai et Orchies (Flandre wallonne) qui sont définitivement entre ses mains après 1384. La chance des ducs de Bourgogne est donc de pouvoir capter pour eux-mêmes, ou pour leurs enfants, les héritages de diverses dynasties des Pays-Bas. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, par exemple, Philippe le Hardi réussit à convaincre la dernière duchesse « indigène » de Brabant, Jeanne, tante de Marguerite de Male, de lui transmettre ses droits sur le Limbourg. Ceux-ci vont d'abord au fils cadet du duc, Antoine de Bourgogne, devenu duc de Limbourg en 1404, puis duc de Brabant en 1406 à la mort de Jeanne. Soucieux de leur autonomie, les Brabançons ont en effet refusé le fils aîné du duc de Bourgogne, le futur Jean sans Peur. En 1420, Philippe le Bon met directement la main sur le comté de Namur par l'achat des droits sur celui-ci à son dernier héritier.

La captation d'héritages aux Pays-Bas par les ducs de Bourgogne ne s'effectue cependant pas toujours par la méthode douce. Elle peut aussi prendre de longues années. À l'issue d'une négociation musclée, Philippe le Bon parvient à se faire reconnaître comme l'héritier de sa cousine Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, et à s'emparer de ces terres en 1433 (traité de La Haye). En 1430, à l'issue de négociations avec les États de Brabant, dont le duc est décédé sans enfants, ce même prince se fait reconnaître comme le nouveau duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg. Philippe le Bon, grand artisan de l'expansion bourguignonne, parvient ensuite à acheter à une de ses tantes les droits sur le duché de Luxembourg en possession duquel il n'entre, une dizaine d'années plus tard, qu'au prix d'une intervention militaire (1443) et de longues négociations avec le duc de Saxe puis avec le roi de France qui convoitent aussi cette province. Son fils, Charles le Téméraire, rencontre le même problème en Gueldre et Zutphen, ne s'y imposant qu'en 1473, encore une fois par la force armée. Sa mort fait perdre ces territoires aux

Bourguignons. Quant aux principautés épiscopales indépendantes de Liège et d'Utrecht, elles sont pourvues de titulaires qui sont tous de proches parents du duc de Bourgogne, tel le fils bâtard du duc, David de Bourgogne, sur le siège d'Utrecht (1455-1496).

L'expansion bourguignonne rencontre donc des résistances et provoque des conflits militaires auxquels sont parfois mêlées des puissances étrangères. Jacqueline de Bavière, par exemple, résiste tant bien que mal à la main mise de son cousin bourguignon sur son héritage. Elle s'appuie pour cela sur son comté Hollande et sur une alliance anglaise. Cela lui vaut une guerre contre Philippe le Bon (1425-1428), alors que la province est déjà déchirée par une guerre civile entre les *Hoeken* (Hameçons) et les *Kabeljauwen* (Cabillauds), les uns soutenant la comtesse, les autres le parti bourguignon. Jacqueline ne cède ses titres et possessions qu'en 1433. De leur côté, les Liégeois sont hostiles à l'influence bourguignonne sur leur principauté. Ils se révoltent entre 1465 et 1468 contre le prince-évêque, Louis de Bourbon, neveu de Philippe le Bon qui lui a facilité l'accession à cet État indépendant, et en appellent même au roi de France Louis XI. À l'issue de plusieurs interventions militaires, Charles le Téméraire finit par leur imposer la tutelle bourguignonne. En 1468, Liège voit plus de 20 % de sa population massacrée et près des 2/3 de son territoire incendiés après pillage, par rétorsion.

## 2. L'intégration des Pays-Bas à un ensemble plus vaste

Les acquisitions bourguignonnes intègrent les différentes principautés des Pays-Bas à un ensemble géopolitique beaucoup plus vaste. Parallèlement à leur politique d'intervention dans le royaume de France au XV<sup>e</sup> siècle pendant la guerre de Cent Ans (1337-1453), les ducs de Bourgogne mènent une politique expansionniste bien au-delà des frontières bourguignonnes proprement dites (voir la carte n° 1). Outre le duché souche et quelques territoires voisins (Auxerrois, Bar, Mâconnais), les descendants de Philippe le Hardi sont à la tête de la Comté de Bourgogne (Franche-Comté), héritage de Marguerite de Male, et de diverses provinces gagnées sur le royaume de France et sur le Saint-Empire. À l'issue du traité d'Arras (1435) avec le roi de France Charles VII, Philippe le Bon fait tomber dans son escarcelle un ensemble de territoires situés en Picardie (Abbeville, Amiens, Péronne, Saint-Quentin) ainsi que le Boulonnais. Poursuivant l'avancée en terre d'Empire, le Téméraire fait plus tard le lien entre les deux blocs de principautés d'obédience bourguignonne : l'un s'étendant de la Frise à la Somme et de la mer du Nord au Luxembourg, dits « Pays de par-deçà », parmi lesquels figurent les provinces des Pays-Bas, l'autre comprenant les deux Bourgognes avec leurs annexes (Charolais, Auxerrois et Mâconnais), dits « Pays de par-delà ».

Il met en effet la main en 1469 sur le landgraviat de Haute-Alsace puis, en 1475, sur le duché de Lorraine, territoire stratégique pour les liaisons internes nord-sud de l'État bourguignon.

Ainsi, les provinces des Pays-Bas bourguignons se voient intégrées à un espace plus vaste pour lequel les ducs ambitionnent un ensemble territorial cohérent dans un État indépendant par rapport à la France et à l'Empire. Cet ensemble reçoit donc petit à petit des institutions nouvelles et centrales, visant à lui donner un caractère unitaire (voir le II de ce chapitre). Les ducs, notamment le Téméraire, caressent même le rêve de l'érection d'une royauté pour l'ensemble des territoires ressortissant à l'Empire, voire le titre de roi des Romains. On relève des négociations en ce sens entre Charles le Téméraire et l'empereur. Comme nombre de princes allemands et de villes impériales, l'empereur Habsbourg est inquiet des progrès de la Maison de Bourgogne. Aussi Frédéric III se garde bien de donner satisfaction au Grand Duc d'Occident, malgré la proposition de mariage de l'unique héritière de celui-ci, la petite Marie, avec Maximilien, fils de l'empereur (1473). Ce n'est que quelque temps plus tard que l'alliance matrimoniale avec les Habsbourg est conclue, faisant passer les Pays-Bas sous leur tutelle. En effet, la politique d'intervention bourguignonne dans l'espace impérial suscite de violentes oppositions et provoque des coalitions qui parviennent finalement à abattre le Téméraire. C'est en tentant d'éviter la dislocation territoriale que risque d'engendrer le soulèvement de la Lorraine contre son autorité que Charles est tué lors du siège de Nancy, en janvier 1477.

La disparition du Téméraire est lourde de conséquences pour les Pays-Bas bourguignons. Louis XI, roi de France, en profite pour s'emparer des deux Bourgognes, de la Picardie, du Boulonnais, de l'Artois et d'une partie du Hainaut. Les pays de par-deçà profitent de l'affaiblissement du pouvoir ducal pour se révolter afin d'obtenir de Marie de Bourgogne, 19 ans, unique héritière du Téméraire, des concessions remettant en question la politique centralisatrice menée jusque-là. Afin de sauver ce qui reste de son héritage, Marie concrétise l'alliance autrefois envisagée avec les Habsbourg, forts de leur puissance militaire et financière, en épousant enfin l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur (août 1477). Si le duché de Bourgogne et la Picardie restent définitivement sous souveraineté française, les Pays-Bas sont maintenus, avec la Franche-Comté, dans l'héritage bourguignon. Le décès soudain de la duchesse, en 1482, fait glisser celui-ci vers les Habsbourg, en la personne du jeune Philippe le Beau (4 ans) pour lequel son père, Maximilien, assure un temps la régence (1482-1493). Devenu roi des Romains en 1486 puis Empereur à son tour en 1508, Maximilien est cependant amené à détourner son attention vers la politique allemande et européenne. L'intégration des